

## REUNION 11 AVRIL 2018

Le 6 avril deux mille dix-huit, Nous, André CAZAUX, Maire de Gamarde-Les-Bains, avons convoqué individuellement et par écrit Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice à la séance du 11 avril 2018.

Le 11 avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de André CAZAUX, Maire.

Excusés : Mrs Delmarty Jean-Michel, Labernède Patrice

Secrétaire de séance : M. FEIGNA Jean-Pierre

Pouvoirs : M. Delmarty Jean-Michel donne pouvoir à M. Feigna Jean-Pierre

M. Labernède Patrice donne pouvoir à M. Cazaux André

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il ne signe pas le compte-rendu de la réunion du 15 février car il suit la même logique depuis le début du différend avec Mme Cabiro. Mme Dugène en fait de même car elle souhaitait voir apparaître un paragraphe qui n'a pas été inséré, la remise d'un chèque d'un élu à un autre pour le travail accompli.

### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS

R. Marquevielle relate le compte-rendu de la commission associations concernant leurs bilans d'activités 2017. Un petit nombre d'associations n'a à ce jour toujours pas répondu. La Gymnastique volontaire remercie pour la subvention exceptionnelle 2017 et les Zinzibulles demandent une subvention pour 2018.

ACCA GAMARDE	100,00	CLUB TAURIN	100,00
ACCUEIL FAMILLES HOSPITALISEES	100,00	CHALLOSS FOREST	100,00
ADAPEI MME LAPLACE	100,00	COMICE AGRICOLE MONTFORT	800,00
ADIL DES LANDES	160,00	COMITE DES FETES GAMARDE	2 500,00
ADMR MONTFORT EN CHALOSSE	1 600,00	COMITE TOURISME LANDES	40,00
AFM	35,00	COOPERATIVE SCOLAIRE ACHATS DIVERS	500,00
AMICALE DE COUDOSSE	100,00	COOPERATIVE SCOLAIRE VOYAGE	3 400,00
AMICALE DES POMPIERS	100,00	COOPERATIVE SCOLAIRE JOUETS NOEL	300,00
ANACR	40,00	DGB 40	8 000,00
ANCIENS COMBATTANTS GAMARDE	100,00	FALEP DES LANDES	300,00
ARTISTES ET COMPAGNIE	100,00	FOYER RURAL	200,00
ASSOC.AMIS EGLISES LANDAISES	100,00	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	360,00
ASSOCIATION APE PREGOGA	100,00	LES BENEVOLES DE L'ECOLE DE BASKET DE GAMARDE	300,00
ASSOCIATION CAVALIERS DU LANDRAN	100,00	LIGUE ENSEIGNEMENT DES LANDES	150,00
ASSOCIATION PARALYSES	50,00	LOUS GAMARDES	100,00
ASSOCIATION PUPILLES PEP 40	300,00	LOUS PERMES BADUTS	100,00
ASSOCIATION TRANSFUSION	50,00	PACT DES LANDES	40,00
ASSOCIATION VEUVES	40,00	PENA GAMARDAISE ASSOCIATION	2 000,00
ATH SECTION LOCALE	50,00	RESTAURANT DU COEUR	124,00
AUTOCLUBBAIGTS	100,00	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00
CAUE DES LANDES	100,00	SOCIOS GAMARDAIS	100,00
CERCLE GAMARDAIS ETUDES	100,00	ZINZIBULLES	100,00
CERCLE GAMARDAIS ETUDES REVUES	400,00		

### ➤ VOTE DES TROIS TAXES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

**Approuve et vote** à l'unanimité des présents et représentés le maintien des taux actuels, à savoir :

- T.H. 13.89 %
- T.F.B 13.94 %
- T.F.N.B. 41.46 %

### ➤ VOTE DU BUDGET 2018

Ont été rappelés, présentés et partiellement estimés divers projets réalisables tout ou partie dans l'année tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'autres part, il est décidé de lancer des études de faisabilité concernant 3 projets importants :

- Hangar communal
- Préau école primaire et aménagements garages
- Planchas salle polyvalente arènes

Le budget est ensuite présenté par chapitre. La section fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 069 314 € et la section investissement à la somme de 323 783 €.

Après discussion, le budget tel que présenté est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### ➤ SUBVENTION FEC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis estimatifs des travaux suivants :

- Isolation des gîtes de Cassen : 8 283.16 € HT
- Enduit extérieur maison de la chasse : 5 875 € HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

**Décide** d'exécuter les dits travaux

**Approuve** les projets présentés pour un total de 14 158.16 € HT

**Sollicite** du Conseil Départemental des Landes une subvention au titre du FEC 2018

**Décide** de financer ce projet sur fonds libres

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### ➤ CREATION DE SERVITUDE

Monsieur le Maire expose :

Madame SOMBRUN Marie-Thérèse souhaite faire une coupe de bois sur la parcelle cadastrée C 611. Le chemin actuel débouche sur le CD 107 face à l'école et mairie.

Il est proposé de créer une servitude communale sur les parcelles C 304, 305 et 299 jouxtant le CD 405 pour uniquement l'exploitation de la forêt. L'accès principal reste le chemin existant donnant sur le CD 107 pour tout autre travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et 1 voix contre (M. Castets)**

**D'autoriser** la création de la servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées C 304, 305 et 299 dans les conditions suivantes :

- Le passage devra être busé avec des buses de diamètre 500 à la charge du pétitionnaire.
- Le bénéficiaire de la servitude s'engage à maintenir en bon état le terrain objet de cette servitude et à le remettre en état en cas de détérioration dans le délai d'un mois, faute de quoi il sera mis en demeure de réaliser ces travaux par lettre recommandée. En cas de non-respect de cette obligation, les travaux seront faits par le propriétaire des terrains et facturés au bénéficiaire de cette servitude.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique relatif à cette création de servitude de passage.

➤ **FORMALITES A ACCOMPLIR APRES REUNION AVEC LES JURISES DE L'ADACL**

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'octroi d'un titre permettant à son titulaire d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique doit être précédé d'une procédure de sélection préalable comportant des mesures de publicité.

Toutefois, lorsque le titre a pour seul objet de prolonger une autorisation existante pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au dénouement dans des conditions acceptables pour les parties, notamment d'un point de vue économique, la mise en œuvre d'une procédure de sélection préalable ne s'impose pas.

Dans ces conditions, la convention ne peut être que de courte durée en ne laissant aux parties que le temps strictement nécessaire au dénouement de leur relation.

Madame CABIRO ayant demandé à pouvoir poursuivre l'occupation du local jusqu'au 31 décembre 2018, afin de disposer d'un délai suffisant pour trouver un nouveau local sans avoir à interrompre son activité sur une trop longue période, il lui est proposé une convention ayant pour objet de prolonger l'autorisation antérieure arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Cette convention sera conclue notamment aux conditions principales suivantes : une durée de sept mois ayant commencé à courir rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 arrivant à échéance le 31 juillet 2018, une redevance fixée à la somme de 280 euros par mois.

Après discussion, il est décidé de passer au vote à main levée

Pour l'envoi de la convention à Mme Cabiro accompagnée d'un courrier : 11 voix

Contre cet envoi : 2 voix (M. le Maire et M. Labernède)

Abstention : 2 voix (Mmes Dugène et Lassalle)

Monsieur le Maire explique son vote : il suit la même logique depuis le début de ce conflit et demande aux élus les critères de sélection des postulants.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour envoyer le courrier à Mme Cabiro en RAR avec la convention en annexe.

La lettre ainsi que la convention seront annexées au PV.

### ➤ **SUBVENTION VOYAGE D'ETUDE**

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de la famille BORDELANNE domiciliée sur la commune, demandant une aide pour leurs fils Nathan et Charly partant en voyage d'études respectivement à Paris et en Pologne.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

### **DECIDE**

**D'accorder** une subvention de 100 € à la famille BORDELANNE, 50 € pour chacun leurs fils.

**De charger** Monsieur le Maire de mandater cette somme.

### ➤ **COURRIERS ADMINISTRÉS**

#### - *Monsieur Nallet*

Il est fait lecture de la lettre de Monsieur Nallet dans laquelle il demande la possibilité d'utiliser la salle du temps libre côté parquet afin d'y donner des cours de yoga.

Après discussion, il est décidé de charger la commission association de recevoir Monsieur Nallet afin d'avoir plus de renseignements sur son activité.

#### - *Monsieur Labadie*

Monsieur Labadie Alain, président du GAPAL (Groupement Avicole Amateur des Pyrénées Atlantiques et Landes) dont le siège social est à la Mairie d'Orthez, demande l'autorisation d'utiliser les salles communales pour y organiser une présentation vente d'animaux d'ornements, basse-cour et oiseaux exotiques le 7 octobre 2018.

La date du 7 octobre étant déjà occupé par le club taurin, il est décidé à l'unanimité des présents et représentés de ne pas donner suite à cette demande.

### ➤ **LETTRE DES JEUNES GAMARDAIS**

La réunion avec les jeunes initialement prévue le samedi 10 mars n'ayant pu avoir lieu, il est décidé de retenir la date du samedi 5 mai à 15h pour recevoir l'ensemble des jeunes gamardais.

J.P. Feigna est chargé de préparer un courrier afin de les inviter, celui-ci devant être distribué par les conseillers municipaux.

### ➤ **COMMISSION ASSOCIATION**

G. Brunaud rappelle les propositions déjà évoquées par la commission avec entre autres l'idée d'une fête ou d'un forum des associations qui pourrait être un moyen d'intégrer les personnes nouvellement installées.

Après discussion, il est décidé dans un premier temps de réunir les présidents d'associations en juin afin d'étudier avec eux la faisabilité de ce projet.

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

- *Fêtes patronales*

Afin d'animer la soirée ado du samedi 7 juillet, Monsieur le Maire présente un devis de Jean-Mi Animation d'un montant de 550 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés valide ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

Concernant l'animation du repas des plus de 65 ans, J.L. Farthouat présente un devis de « Eric et Anne-Lise » d'un montant de 950 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés valide ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

Afin d'assurer la sécurité, il a été demandé un devis à 3 entreprises. N'ayant eu le retour que de 2 d'entre elles, il est décidé de charger Monsieur le Maire de valider le moins-disant dès réception du troisième devis.

- *Commission sociale*

C. Durand fait état d'une réunion à laquelle elle a assisté avec G. Brunaud où il était question du service téléalarme du Département.

Une expérimentation est en cours afin de tester la numérisation de ce service avec mise à disposition de tablettes.

Une réunion complémentaire aura lieu en juin.

- *CIAS*

I. Dugène précise que le portage des repas se fait dorénavant par le CIAS.

Monsieur le Maire relate des remarques d'administrés concernant l'horaire de livraison et le nombre de repas livrés.

Il est décidé de transmettre ces remarques au service concerné.

- *Syndicat des Eschourdes*

Assemblée Générale du 22 février 2018

Travaux effectués en 2017 sur la commune : chemin de Terrenabe tuyauterie de 110 de diamètre pour 38 613 €.

Prévus en 2018 : route de la Gare, tuyauterie de 160 pour augmenter le débit de 60 habitations : 138 716 €.

L'eau augmentera en 2018 de 5 centimes comme en 2017 permettant ainsi de poursuivre le changement de tuyauteries devenues obsolètes avec pour rappel un coût global de 4 454 076 € échelonné sur plusieurs années.

- *Maison de la chasse*

Afin de finaliser les travaux de la maison de la chasse, il est présenté un devis de l'entreprise Sud-Ouest Façade Isolation d'un montant de 7 050 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés valide ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

Le bureau de l'ACCA de Gamarde invite Monsieur le Maire et ses conseillers à l'inauguration qui aura lieu le samedi 21 avril à 12h, comme validé à l'unanimité en séance du 3 avril 2018.

- *Location des salles*

Il est rappelé qu'il est interdit de dormir dans les salles communales, cette clause étant inscrite dans la convention signée lors de la location de salles et n'étant pas toujours respectée.

- *Fête des mères*

La fête de mères est reconduite à l'identique des années précédentes et aura lieu le dimanche 27 mai 2018.

- *Terrain indivision Broustaut*

Monsieur le Maire dit avoir rencontré un indivisaire de la succession Broustaut concernant le terrain se situant à l'arrière du Bourg route de Hignan mis en vente. Il propose que la commune l'achète 20 000 € pour une réserve foncière pouvant servir occasionnellement de parking.

Décision retenue à la majorité.

*[Signatures]*

*Il avait été décidé  
l'objet de préambule  
relatif à la vente de la  
je repète cette phrase de  
préambule*

*Je Feigna signe le PV en retenant les 2 phrases  
du Préambule (Mesquin et Provocateur  
Une majorité d'élus a demandé que ne soit pas  
porté au préambule sur le PV la remise du chèque  
> pour profit, donc je ne signe pas cette phrase  
Le PV n'étant pas conforme à la réalité du déroulement du conseil. je ne signe pas ce préambule  
je ne signe pas le PV *CASTERS JHARIC*  
Je ne signe pas le PV, n'étant pas d'accord  
je ne signe pas le PV Broustaut  
je ne signe pas la partie préambule mais approuve le reste du PV  
d'essayer sur certain points*

*Je ne signe pas le PV  
DANIEL MATHIEU*